



**MAIRIE DE BEAUCHAMPS -
80770 BEAUCHAMPS**

Tél. 03 22 26 13 11 Fax. 03 22 30 11 79

Email : mairie.beauchamps80@wanadoo.fr

**Note de présentation brève et synthétique du
Budget Primitif (BP) 2020
du budget **Beauchamps****

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif 2020 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace les dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il a été voté le 30 juin 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le BP 2020 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

[Le Budget Primitif 2020](#)

Section de fonctionnement			
Dépenses	Euros	Recettes	Euros
011 Charges à caractère général	207 900	013 Atténuation de charges	3 800.00
012 Charges de personnel	407 800	70 Produits des services	16 593.54
014 Atténuations de produits	100 188	73 Impôts et taxes	521 484.00
65 Autres charges gestion courante	99 405	74 Dotations et participations	236 940.00
66 Charges financières	19 950	75 Autres produits gestion courante	7 852.00
67 Charges exceptionnelles	400	77 Produits financiers	83.00
022 Dépenses imprévues fonctionnement	365 405		
023 Virement à la section d'investissement	154 765		
042 Opérations d'ordre entre section	5 237	002 Résultat reporté	574 297.46
Total	1 361 050	Total	1 361 050

Section d'investissement			
Dépenses	Euros (avec les RAR*)	Recettes	Euros (avec les RAR*)
20 Immobilisations incorporelles	302.89	16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000.00
21 Immobilisations corporelles	100 605.00	10 Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	28 997.30
23 Immobilisations en cours	121 850.00	1068 Excédent de fonctionnement	129 495.70
16 Remboursement d'emprunts	52 890.00	024 Produits des cessions	5 000.00
		021 Virement de la section de fonctionnement	154 765.00
001 Solde d'exécution négatif reporté	147 847.11	040 Opérations d'ordre entre sections	5 237.00
Total	423 495.00	Total	423 495.00

Les principales dépenses en section d'investissement concernent :

- L'Eclairage public des Impasse des Rosiers, Rue du Dosset, rue des Erables, Rue des Croisettes et rue du Jeu de Boules pour lesquelles 52 points lumineux seront changés avec mise aux normes du câblage.
- L'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- L'installation d'un éclairage au niveau des passages piétons desservant les abris bus du Domaine du Lac, de la Place et de la Mairie,
- Le remplacement du fourneau à la salle polyvalente,
- L'installation d'un jeu d'enfant sur l'espace vert du lotissement Le Dosset.
- L'installation d'une urne pour le recueillement des cendres au jardin du souvenir du cimetière.

Pour équilibrer le budget, le Conseil Municipal a décidé :

- d'avoir recours à l'emprunt (100 000 €) pour réaliser les travaux d'éclairage public des Impasse des Rosiers, Rue du Dosset, rue des Erables, Rue des Croisettes et rue du jeu de Boules pour lesquelles 52 points lumineux seront changés avec mise aux normes du câblage.
- de virer la somme de 154 765 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

LA FISCALITE

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale et contrairement aux années passées, le conseil municipal ne peut plus intervenir en matière de taxe d'habitation. L'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2020 fait mention d'un produit d'un montant de 152 770 € relatif à la taxe d'habitation que la commission des finances réunie le 22 juin dernier a décidé d'inscrire dans le chapitre dédié aux dotations. Cette année le conseil municipal doit délibérer sur les taux des taxes foncières bâties et non bâties uniquement. La commission des finances a décidé de maintenir les taux d'imposition en 2020.

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions comme suit :

	Base	Taux	Produit
TAXE SUR LE FONCIER BATI	862 800 €	21.46 %	185 157 €
TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	43 600 €	49.68 %	21 660 €
Total			206 817 €

Les taux sont inchangés depuis 2017.